

Le Journal de Gauriac

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION
ET D'EXPRESSION DES HABITANTS DE GAURIAC
Numéro 72 Avril Mai Juin 2007

www.gauriac.fr

Des débats, des analyses, des choix pour un avenir

Robert BALDÈS

Jusqu'au mois de juin, nous allons vivre une période de débats intenses qui se traduira finalement par une orientation politique de notre Pays. Chacune, chacun a un ou plusieurs sujets à cœur qu'il souhaite voir prendre en compte durant les années à venir. C'est le moment de discuter, d'analyser les propositions des candidats, de débattre de nos différences avec les amis, les collègues et les voisins. Cela aide à découvrir le ou les candidats, pas forcément les plus médiatisés, les plus proches de ses propres intérêts. On ne vote pas par opposition à des candidats, mais pour ceux susceptibles de représenter au mieux sa propre vision de la société.

Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères pose un véritable problème. Cette année ce sera encore plus de 20% d'augmentation pour les ménages. De plus la Commune est, pour la première fois cette année, facturée 3,33€ par habitant. Nous avons refusé d'inscrire cette facturation abusive de 2 821€ au budget 2007, pour ne pas augmenter de 1,4% les impôts communaux. En effet, puisque l'évolution positive des derniers bilans budgétaires successifs nous le permet, nous avons décidé une pause fiscale en n'augmentant pas les taux d'imposition. Que les enfants mangent à la cantine de l'école ou lorsque les gauriacais font la fête dans la salle préfabriquée ce sont autant de déchets qui ne sont pas générés à leur domicile. Il n'y a donc pas à pratiquer une double facturation auprès des habitants. Une première avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le foncier bâti. Une seconde à travers le prélèvement des taxes d'habitation, foncières bâti et non bâti.

Suite en page 3 ►►►

Sommaire

- 2 Mémento
- 3 **INFOS MUNICIPALES**
 - Salle polyvalente
- 4 Ordures ménagères, diffusion du journal de Gauriac
- 5 Banque postale
- 6 Rétroviseur, état civil
- 7 Anciens combattants
- 8 **CONSEIL MUNICIPAL**
 - Séance du 28 décembre 2006
 - Séance du 19 janvier 2007
- 11 Séance du 7 mars 2007
- 14 **VIE PRATIQUE**
 - Déclaration de revenus
- 15 Déchets électroniques
 - Carte Vitale
- 16 Sécurité électrique, CPAM
- 17 **ASSOCIATIONS**
 - AD2CG
- 18 Comité des fêtes
- 19 Culture et Loisirs
- 20 **LOISIRS**
 - Bibliothèque, école de VTT
- 21 Petites phrases, Cascaillou
- 22 Le coin ...
- 23 Agenda de Gauriac, ACCA
 - Recettes d'ici
- 24 **MÉMOIRE DU VILLAGE**
 - Commune libre de La Roque

Directeur de publication
Robert BALDÈS

Responsable de rédaction
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction : René AVARGUES
Bernard CHERY, Marcelle MASSIAS
Armande MONTION, Jeannine POUILHE

Dimanche
22 avril

**Journée
verte**

P. 19

11 & 12 mai

**Ball-trap
au Mugron**

P. 23

30 juin
1^{er} juillet

**Fête
locale**

P. 18

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

mairie@gauriac.fr ▪ www.gauriac.fr

Secrétariat ouvert au public :

lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte est communiqué par le répondeur.

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18 ou 05 57 68 40 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 57 42 00 18

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

Hôpital Pellegrin : 05 56 79 56 79

ACCIDENTS DE L'ŒIL : 05 56 79 54 63 ou 05 56 79 54 64

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

ANPE Blaye : Av. Paul Tardy - 05 57 42 65 65 (Fax 05 57 42 12 43) ou 3614 ANPE ou www.anpe.fr ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le jeudi de 8h45 à 12h45.

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

TRIBUNAL d'INSTANCE : 05 57 42 10 95

CENTRE des IMPOTS : 05 57 42 66 70 (Fax 05 57 42 66 75) ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h

ÉQUIPEMENT : 05 57 42 62 10

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 05 57 94 06 80

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : Lylia JOINEAU - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : 05 57 43 55 18

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - BOURG : 1^{er} et 3^{ème} mar-

di du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle -

BRAUD et St LOUIS : marché aux primeurs et légumes : lundi,

mercredi, vendredi à 18 h - GAURIAC : jeudi matin - PU-

GNAC : mercredi matin - St ANDRE : Jeudi et samedi matin -

St CHRISTOLY : dimanche matin

CINÉMA Le Monteil à Blaye

05 57 42 90 31 : programmes sur répondeur

DÉCHETTERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49
et 3615 INFOS33

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg - 8, au Mas - Tél. 05 57 94 06 80

Assistante sociale du Régime Général : mardi de 9h30 à 11h30 sur RDV au 05 57 42 02 28

Assistante sociale du Régime Agricole : lundi et jeudi de 9h à 12h sur RDV au 05 94 08 84.

M.S.A Conseiller : 1^{er} et 2^e vendredi du mois, le matin.

Centre Intercommunal d'Action Sociale : le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12 h (aide ménagère, carte d'invalidité, Allocation Personnalisée d'Autonomie, Couverture Maladie Universelle, transport pour les personnes à mobilité réduite etc.)

CRAMA (assurance maladie) : 2^e lundi du mois de 9h à 12h sur RDV au 05 56 11 68 89

Conciliateur : M. Guérin le mercredi de 10h à 12h

C.A.U.E. conseils en architecture et amélioration de l'habitat : 2^e mardi du mois à 11 h sur RDV au 05 57 94 06 80

P.A.C.T. Habitat : 2^e mardi du mois de 14h à 16h

Mission Locale de la Haute Gironde : lundi, mardi et mercredi matin sur RDV au 05 57 94 06 80, le mardi après-midi sans RDV.

Point Accueil Ecoute Jeunes : psychologue le jeudi de 14h à 17h sur RDV au 05 56 44 50 99

ACSAIE (accompagnement vers l'emploi) : le jeudi de 14h à 17h sur RDV au 05 57 58 43 13

CEPACCRE (création d'entreprise) : vendredi de 9h à 13h sur RDV au 05 56 51 12 14

► À la MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS de Blaye - 32, rue des maçons

Caisse d'allocations Familiales (CAF) : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

Assurance Maladie (CPAM) : du lundi au vendredi de 8h à 17h00

► À la MAIRIE de BLAYE

Caisses de Retraite : tous les mercredis de 9 h à 12 h

AUTRES SERVICES

Centre Régional d'Information et de Coordination Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Sida Info service : 0800 840 800 (gratuit d'un fixe)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

Drogues Info service : 08 00 23 13 13 (gratuit d'un fixe)

Alcooliques anonymes : 05 56 24 79 11

Croix-Rouge écoute : 0800 858 858 (gratuit d'un fixe)

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début juillet 2008. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 30 juin 2008 au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

Salle polyvalente

Début des travaux le 2 mai

Cette salle aura une superficie de 190 m²) et pourra accueillir 190 personnes. Elle sera équipée d'un point chaud, d'une plonge, d'une sonorisation et d'un éclairage scénique, de 3 WC, dont un pour handicapés ainsi que d'un local technique pour ranger tables et chaises.

Elle sera enfin munie d'un «limitateur» de bruit et de la climatisation. Cette dernière permettra aux personnes âgées de pouvoir s'y réfugier par temps de forte chaleur. Enfin une vitrine extérieure permettra la présentation des vins de Gauriac.

La durée prévue des travaux est de 5 mois.

Après 52 jours de publication du marché (BOAMP + Sud Ouest) l'ouverture des plis a été effectuée le 6 mars 2007 par l'architecte en présence de la commission d'appel d'offres.

Les entreprises retenues

- Lot 1 - Maçonnerie : EGBA de SAINT SEURIN DE BOURG pour 49 935,10 € HT
- Lot 2 - Charpente : PHILAU-RENT de SAINT GERVAIS pour 12 241,21 € HT
- Lot 3 - Menuiseries extérieures : DYNAMIC PEINTURE de St CIERS DE CANNESSE 28 147,00 € HT
- Lot 4 - Plâtrerie, plafonds, acoustique, isolation, portes intérieures : AQUITAINE ISOL de MERIGNAC pour 24 865,69 € HT
- Lot 5 - Plomberie, sanitaire : BEAUDOUVI de MOMBRIER pour 5 381,00 € HT
- Lot 6 - Électricité : ARRIGHI de GAURIAC pour 11 724,60 € HT
- Lot 7 - Chauffage, climatisation : BEAUDOUVI de MOMBRIER pour 17 802,00€ HT
- Lot 8 - Carrelage : BOUQUET de LANSAC pour 19 868,71€ HT
- Lot 9 - Peinture : DYNAMIC PEINTURE de SAINT CIERS DE CANNESSE pour 6 601,00 € HT
- Lot 10 - Aménagement scénique : ATELIERS LUMIERE de MERIGNAC pour 11 580,00€ HT
- Architecte : LEBLEU BATAILLER pour 4 500€ HT
- Bureau de Contrôle : QUALI-CONSULT pour 4 860,00 € HT
- Coordonnateur Sécurité « SPS » : QUALICONSULT pour 2 244 € HT

Le financement

Coût total : 199 750,31€ HT
+ TVA 39 151,06
Soit 238 901,31€ TTC

Subvention de l'État : 35 000,00 €

Subvention du Conseil Général : 43 800,00 €

La participation de la Commune, qui s'élève à 120 950,31 €, sera entièrement financée sans emprunt.

À cela il faudra ajouter le mobilier indispensable pour le fonctionnement : tables, chaises, réfrigérateur, plaque chauffante, etc. pour un coût d'environ 30 000 €.

Notre Maire Adjoint chargé des bâtiments, René ARRIGHI, œuvre maintenant depuis plusieurs mois et même plusieurs années à l'aboutissement de ce projet. Nous pouvons maintenant compter sur son œil avisé pour veiller quotidiennement au bon déroulement des opérations tout au long du chantier durant les semaines à venir. Vous pouvez lui demander des renseignements complémentaires si vous le souhaitez.

La Commission des bâtiments se réunira en cours de travaux.

Nous remercions aussi tout particulièrement Jean-Louis GUIRAUD de Camp-Haut pour son aide importante dans le cadre de l'élaboration du CCTP et du tirage des plans nécessaires à titre gracieux.

◀◀◀ Suite de la page 1.

La même circulaire du SMICVAL nous prévient qu'il faut s'attendre à une somme 3 fois plus importante pour 2008. Si cette orientation était maintenue, la Commune serait grevée d'une charge supplémentaire d'environ 9 000 € par an, représentant une amputation de 4,5% de la totalité des impôts locaux qu'elle prélève. C'est inacceptable et insoutenable pour les finances communales, comme pour les contribuables dont les salaires et retraites sont bien loin de progresser au même rythme.

Les travaux de la salle polyvalente vont pouvoir débuter dans les prochains jours. Les entreprises sont maintenant retenues. Le lancement des travaux de confortement de la falaise de Marmisson avec la réouverture de la voie communale n°3 est en cours, puisque nous engageons le processus de mise en concurrence des entreprises.

J'entends ici ou là qu'une grande surface pourrait ouvrir ses portes à Gauriac. Je tiens à préciser qu'il n'en est pas du tout question. La dimension des commerces existants convient très bien à la population. De plus, une bourgade comme la nôtre n'a pas le droit de nourrir une concurrence suicidaire. Toutefois, dans le cadre de la complémentarité, nous continuons à agir pour la création de nouveaux commerces ou l'installation de nouvelles professions libérales. Je suis persuadé plus que jamais qu'entre Blaye et Bourg, nous avons un rôle déterminant à jouer sur le plan de l'activité commerciale de proximité.

Avec l'heure d'été voilà des soirées plus longues alors que les beaux jours pointent le bout du nez. La vigne commence à bourgeonner. Quelques arbres laissent éclore leurs premières feuilles. Les associations du village préparent leurs manifestations de printemps et d'été. Toute une période s'ouvre où il fait bon organiser des instants de rencontre et de convivialité. Sachons la mettre pleinement à profit pour vivre ensemble les bons moments de la vie.

Le Maire
Robert BALDÈS

Taxe sur les ordures ménagères 2007 On marche sur la tête

Le 29 mars dernier, le Conseil Communautaire du Canton de Bourg, réuni à Comps, avait à se prononcer sur le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à appliquer sur le canton. Ce fut l'occasion de mesurer un fois encore l'étonnante méthode de travail du SMICVAL.

Pour le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de VALorisation des déchets (SMICVAL) notre canton est divisé en deux zones, l'une à trois ramassages hebdomadaires (Bourg centre), l'autre un seul ramassage hebdomadaire (Bourg périphérie et les autres communes dont Gauriac).

Les choses se corsent quand le SMICVAL évalue le coût des deux types de ramassages. Pour cet organisme trois ramassages coûtent 130 € par habitant et par an alors qu'un seul ramassage coûte presque autant, soit 120 € par habitant et par an. Partant de ce postulat extravagant le SMICVAL en rajoute une couche et propose d'appliquer en 2007, sur le foncier bâti, un taux de 26,64% dans les zones à un ramassage (ce qui représente une nouvelle augmentation par rapport à 2006 où le taux était 22,01%) et un taux de 17,75 % dans les zones à trois ramassages (ce qui revient à diminuer sensiblement la participation de ces usagers).

Résumons : à base d'imposition égale un usager payera moins en 2007 pour trois ramassages hebdomadaires que pour un seul. Cette situation ne constitue en rien une exception car on la retrouve sur tout le territoire desservi par le SMICVAL. C'est là qu'on marche sur la tête et qu'on se rend compte que la gestion de cet organisme ne repose pas sur la réalité économique mais sur des négociations discrètes entre quelques décideurs influents et de bon aloi.

Que croyez-vous qu'il arrivât lors du vote de Comps ?

Sur une quarantaine de conseillers communautaires, la majorité a accepté le diktat du SMICVAL, quelques-uns se sont abstenus et il s'en est trouvé seulement cinq (dont Robert BALDÈS et moi-même) pour voter contre de tel taux.

Chacun jugera.

Raymond RODRIGUEZ

Voir aussi l'article de l'AD2CG en page 17.

Journal de Gauriac Diffusion au porte à porte par les élus

Ces modestes petits journaux municipaux sont diffusés dans vos boîtes aux lettres chaque trimestre. S'y rajoutent quelques suppléments comme ce fut le cas dans la période de préparation du budget communal.

Délibérément, nous avons opté pour que ce soient les élus qui prennent en charge sa diffusion. C'est un moment privilégié pour dialoguer avec les gauriacaises et les gauriacais qui parfois recherchent des réponses à des questions qu'ils se posent. Et puis, quoi de plus naturel pour un élu que de rencontrer fréquemment les habitants de son quartier.

Un seul secteur est régulièrement approvisionné depuis maintenant 6 ans par un ancien élu, Jacques GRENIER, dans des conditions idéales de régularité et de rapidité.

En règle générale cette méthode donne pleinement satisfaction

Seul le secteur de Perrinque connaît quelques difficultés. Nous demandons aux lecteurs concernés de bien vouloir nous excuser pour ces retards.

Élagage Obligations des propriétaires

France Télécom et EDF nous rappellent les obligations des propriétaires en ce qui concerne l'élagage des plantations en bordure des lignes.

France Télécom : élagage d'un mètre autour du câble téléphonique pour éviter tout frottement. Une amende de 1500 € est pro-

noncée en cas de détérioration ou de déprédation du réseau. Quant à EDF, elle n'a ni le droit, ni la vocation à intervenir chez les particuliers. En cas de chute d'un arbre sur une ligne électrique le propriétaire ou le locataire est présumé responsable des dommages causés à la ligne. Tout propriétaire qui souhaite procéder à des travaux doit impérativement prendre contact avec EDF.

Vie locale Un nouveau pharmacien

Après bien des années d'activité Lylia JOINEAU a pris, peu après son mari, une retraite bien méritée. Elle a cédé son officine à **Paul ADOLPHE** qui est désormais notre nouveau pharmacien.

La municipalité, au nom de tous les gauriacais, lui souhaite la bienvenue.

Transports Abribus

Une étude est en cours pour examiner les possibilités d'implantation d'un abribus, côté droit en direction de BLAYE, suite à la demande des usagers.

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

Notre bureau de La Poste en danger

Banque Postale à « temps perdu »

Depuis la suppression d'une employée et la fermeture du mercredi matin, les files d'attente s'allongent et le Conseiller Financier est intouchable.

Impossible d'obtenir un rendez-vous avec un conseiller financier à Gauriac, pour un jeune gauriacais qui souhaitait réaliser un prêt immobilier en vue de l'acquisition d'une maison. Malgré sa volonté de choisir l'agence bancaire de proximité, il a été dans l'obligation de s'adresser ailleurs. Son père qui réside et travaille dans le village avait pour objectif de quitter une banque de Blaye, au profit de La Poste de Gauriac, pour des raisons de commodité. Cela ne se fera pas.

Compte tenu des difficultés de contact, le manque à gagner est indiscutable pour la pérennité du bureau de la Poste. C'est d'autant plus inquiétant que ce cas ne doit pas être unique au regard des obstacles rencontrés. On peut se poser bien des questions sur la volonté réelle de La Poste à vouloir développer un réseau bancaire postal de proximité, au-delà des bonnes paroles.

Il est bien évident qu'un Conseiller Financier « à temps perdu » n'est pas suffisant pour mener une véritable action pour répondre aux besoins d'environ plus de 3000 habitants.

Les gauriacais qui rencontrent des difficultés similaires sont invités à se faire connaître auprès de la mairie.

Le Maire vient d'adresser un courrier de mécontentement au Directeur Départemental de La Poste.

■ C'est le printemps Les tondeuses à gazon reprennent du service

Tondre son gazon c'est souvent agréable mais c'est aussi une nécessité pour entretenir son jardin. Chaque année cependant la Mairie enregistre de nombreuses plaintes de gauriacais qui se plaignent du vacarme occasionné par la tondeuse à gazon de leur voisin.

Alors, puisque vous prenez soin de votre pelouse, prenez aussi soin du repos de vos voisins.

À toutes fins utiles sachez que la législation impose un horaire

pour de tels travaux effectués par des particuliers :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;

- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Merci pour votre civisme.

■ Le panier du maire Les dépenses communales progressent davantage que l'inflation

Le «Panier du maire», indice spécifique réalisé par l'Association des Maires de

France et Dexia Crédit Local et mesurant l'inflation constatée pour les collectivités locales, montre qu'au troisième trimestre 2006, l'indice de prix des dépenses communales est en hausse de 0,9% par rapport au trimestre précédent contre 0,1% pour l'inflation général (hors tabac) pour la même période.

Sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents), la progression de l'indice est de 3,8%, contre 1,8% pour l'inflation hors tabac, soit un différentiel de 2 points.

Source : Association des Maires de France - Mars 2007

Des pierres tombent du ciel ?

Des enfants, plus particulièrement pendant les vacances scolaires, jettent des pierres du haut de la falaise.

Si ce n'était pas dangereux et si cela n'occasionnait pas de dégâts dans les maisons nous pourrions en rire. Pourtant, à Marmisson, un jet de pierres a cassé les tuiles d'une toiture en bordure d'estuaire. Suite aux fortes pluies un plafond de la maison s'est effondré. Le coût des travaux pour le propriétaire s'élève à 1 300 €. De plus, les résidents et les promeneurs sont nombreux à circuler au bas de la falaise. Les risques d'accidents graves sont importants.

Alors les enfants, les vacances sont bien trop belles pour les gâcher en causant des dommages et mettant des personnes en danger.

Amusement ou vandalisme ?

À deux reprises, plus particulièrement durant le mois de mars, nous avons constaté quelques dommages sur les bâtiments publics.

- Les planches du lavoir ont été arrachées puis jetées dans l'eau.

- Les vestiaires du gymnase ont eu les vitres brisées et le système d'aération en sortie de toiture détruit alors qu'il venait d'être installé.

- Les inscriptions de mauvais goût, s'attaquant à des adultes de l'école, sur la barrière du terrain de basket et sur le banc public.

Tout cela à un coût pour les familles qui sont aussi des contribuables.

C'est d'autant plus difficile à admettre que nous sommes à la campagne, dans un village où il fait bon vivre.

Le Maire a informé la Gendarmerie des faits. Elle réalisera des surveillances sur tout le territoire de la Commune et si besoin elle prendra les mesures coercitives utiles à l'encontre des auteurs.

Rétrovisseur



A

A. 21 janvier 2007. Le Maire et le Conseil municipal ont présenté leurs vœux à la population.



B

B. 25 janvier 2007. Le portail de l'école. Dans la soirée du 24 janvier 2007 il est tombé 15 cm de neige. Cela n'était pas arrivé depuis 20 ans. Revers de la médaille, la plupart des maisons du village ont été privées d'électricité pendant 24 heures.



C

C. 11 février 2007. Le traditionnel repas des aînés a rassemblé près de 100 convives.

ETAT CIVIL 1^{ER} TRIMESTRE 2007

MARIAGE

Fabienne Marie-Thérèse
RETAILLEAU
et Guy Martin COUDERC
le 3 mars 2007

DÉCÈS

Claude CHAMPION
le 25 décembre 2006 à Blaye
Henriette BOUYER
le 2 février 2007 à Blaye

■ Vélos Montrez-vous !

C'est la mode des vélos tout terrain, sans garde-boue et... sans éclairage. Si, dans la journée cela ne pose aucun problème de circulation sur la route, la nuit venue, ces cyclistes deviennent invisibles. Certes ils voient les voitures, mais les voitures, elles, ne les voient pas et c'est une source d'accidents.

Rappelons que lorsque vous achetez un vélo, il a son éclairage et que celui-ci est obligatoire la nuit. De plus, des vêtements clairs avec des bandes fluo vous aideront à mieux vous faire repérer. Alors montrez-vous, il en va de votre sécurité.

■ Rentrée 2007 Comment et quand inscrire votre enfant à l'école

Les inscriptions pour les nouveaux venus à l'école (construction, aménagement ou première rentrée) se font en mairie.

Il faut se munir :

- du carnet de santé de l'enfant avec ses vaccins à jour ;
- du livret de famille ;
- d'un justificatif de domicile.

Les visites d'école auront lieu à partir du 1er juin. Il faudra prendre rendez-vous avec la directrice de celle-ci afin de la visiter avec votre enfant :

- à Gauriac : Mlle MONGE pour les enfants

entrant à Gauriac. Tél. : 05.57.64.80.34

- à Comps : Mlle MOGLIA pour les enfants entrant à Comps. Tél. : 05.57.64.80.49

■ École Un boulanger pâtissier passionné à la retraite

Merci à Alain CATTEAU de Camp Haut Ouest pour sa démonstration de fabrication de pain et de gâteaux, à l'école de Gauriac, en présence des enfants de maternelle et de primaire.



Un Boulanger Pâtissier qui aime son métier. Les

enfants ont su apprécier.

■ Don Des barriques pour l'école

Nous remercions Bernard GRIMARD, viticulteur à COMPS qui, suite à la demande des enseignantes, nous a permis d'installer une demi barrique par classe dans la cour de l'école. Les petits écoliers pourront ainsi voir évoluer leurs plantations ou semences et apprendre à respecter les plantes.

Merci aussi au personnel enseignant et non enseignant de nos trois classes de maternelle et de primaire.

Monument aux morts

Plusieurs fois par an nous déposons une gerbe sur le monument aux morts. C'est l'occasion de se souvenir de ces combattants morts pour la France pour avoir défendu avec tant d'audace et de courage les libertés de notre Pays, les valeurs de la République. Si ces dates s'éloignent nous ne devons pas pour autant oublier. La paix n'est jamais gagnée éternellement, n'oublions pas qu'elle demeure toujours fragile.

Le prochain dépôt de gerbes, avec les associations d'anciens combattants, aura lieu le **mardi 8 mai 2007 à 11h30**. Un jour férié pour ne pas oublier.



Gauriacais Morts pour la France

1914/1918

ARNAUD Gaston
ARNAUD Louis
AUTHIER Jean
BARROT Louis
BERNARD Etienne
BERNARD Gaston
BOUTAIN Raoul
BRUNEAU Réoch
CARRE Marcel
CHAILLOT Ambroise
CHAILLOT Jean-Marie

CHAILLOU Raoul
CHAPERON Pierre
DEBANDE Raymond
DEJEAN Henri
DELBOS Albert
DOSE André
DOSE Jean
DUBREAU Ernest
DUCASSE Jean
ERBIN Grégoire
GRENET Léo
GUIBERT Jean

HAMARD Charles
HERAUD André
HUBERT Jean
JOUANNO Alphonse
LAROCHE Jean
LAVIELLE André
LEGLISE François
LOQUIER Edmond
MAGNEN Jean Louis
MAGOT Pierre
MARCHEGAY Édouard
MICHAUD Marius
PAUVIF Jean
RENAUD Pierre
ROBERT Adrien
ROBERT Marius
ROY Ernest

ROY Louis Albert
SIMON Adolphe
TAVEN Louis
TERRADE Jacques
THIBEAU Jean
TOURET Paul

1939/1945

DEBIAIS Marcel
FOURGEOT Daniel
GALTRY Jean
GRENIER Henri
LATASTE Claude
ROUMEGOUS Jean
TOUCHET François
WATCHTER Roger

Anciens Combattants Un nouveau Président

L'Association gauriacaise des Anciens Combattants « Souvenir Français » vient de changer de Président.

Remerciements à René AVAR-GUÉS qui a assuré la présidence durant de longues années.

Bienvenue à Christian DUBOIS de Saint-Trojan qui devient délégué cantonal et devrait devenir le Président de l'Association gauriacaise. Pour l'adhésion s'adresser au 05.57.64.39.69.



Décorations

◀ Félicitation à Pierre GOMME qui, le 19 mars 2007, vient de recevoir la médaille commémorative de la guerre d'Algérie, par la FNACA, remise par le Maire, Robert BALDÈS, devant le monument aux morts en présence des porte-drapeaux.

◀ À noter les remises de médailles à deux gauriacais porte-drapeaux, Messieurs Serge LORENTE et Michel JORÉ, le 14 juillet 2006 devant le monument aux morts, par l'Association des Anciens Combattants UNC.



Séance du Conseil Municipal du 28 décembre 2006

Présents : Robert BALDES, René ARRIGHI, Jean-Guy BERTAUD, Philippe LAMBOUR, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVE, Christian CANOR, Gisèle SOU.

Absents excusés : Patrick GIRARDIN pouvoir à Robert BALDES, Emmanuel POMMIER, Raymond RODRIGUEZ pouvoir à Christiane SOU.

Absents : Laurence BRAUD, Pascal MICHAUD.

Sauf indication contraire les décisions sont prises à l'unanimité.

► Choix du Contrôleur Technique (CT) et du contrôleur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour la salle polyvalente

René ARRIGHI

Trois cabinets ont été mis en concurrence.

- QUALICONSULT de Gradi-gnan (33170) : 4860,00€ HT pour la mission CT et 2244,00€ HT pour la mission SPS. Total : 7104,00€ HT 8496,38 € TTC.

- SOCOTEC de Mérignac (33692 cedex) : 5425,00€ HT pour la mission CT et 3700,00€ HT pour la mission SPS. Total : 9125,00€ HT 10913,50€ TTC.

- VERITAS de Cestas (33612 cedex) : 5490,00€ HT pour la mission CT et 2825,00€ HT pour la mission SPS. Total : 8315,00€ HT 9944,74€ TTC.

Le Conseil désigne comme contrôleur technique et SPS, QUALICONSULT, le moins disant.

► Communications

Christian CANOR fait remarquer que les problèmes de voiries, environnement et de ragondins sont toujours d'actualité. Il souhaite que ce soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil. **Le Maire** indique qu'il suffit de lui faire parvenir le contenu de la question à mettre à l'ordre du jour.

Christian CANOR demande un bilan des travaux sur la VC 4, entre presbytère et cimetière. Notamment est-ce qu'après le busage du fossé les travaux seront terminés et avons-nous la garantie qu'il n'y aura pas de problème. **Robert BALDÈS** indique, comme cela a été précisé au dernier conseil, il s'agit sim-

plement de travaux complémentaires liés au fait qu'un simple fossé ne donne pas satisfaction. Il faut aussi avoir en mémoire que la convention avec la DDE qui nous conseille, pour un prix très réduit, ne nous permettait pas de dépasser 30 000 € lors des travaux d'élargissement. Il faudra rajouter ultérieurement le revêtement bicouche dès les constructions des maisons terminées. Nous nous sommes donc entourés des conseils de la DDE et nous avons la garantie de la SCREG.

Christian CANOR s'interroge sur la demande du Maire auprès du syndicat viticole, pour obtenir la réglementation en matière de nuisances et d'utilisation des vendangeuses. **Robert BALDÈS** souhaite connaître l'ensemble des réglementations, notamment préfectorales, avant de réviser éventuellement l'arrêté sur les nuisances.

Séance du Conseil Municipal du 19 janvier 2007

Présents : Robert BALDÈS, Messieurs René ARRIGHI, Jean-Guy BERTAUD, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVE, Christian CANOR, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Gisèle SOU.

Absent excusé : Emmanuel POMMIER pouvoir à Robert BALDÈS.

Absents : Laurence BRAUD, Philippe LAMBOUR, Pascal MICHAUD.

Sauf indication contraire les décisions sont prises à l'unanimité.

► Convention ATESAT avec la DDE Jean-Guy BERTAUD

Dans le cadre des missions définies dans le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002, la commune peut bénéficier de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Il convient de signer une convention avec la Direction Départementale de l'Équipement dont la durée est fixée à un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Au titre des missions sont prévues :

1°) l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière,

2°) l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie,

3°) la gestion du tableau de classement de la voirie,

4°) l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € (hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € (hors TVA) sur l'année. Le montant de rémunération est de 323,43 €

Vote : 9 pour, 1 contre.

Christian CANOR aurait voulu avoir plusieurs propositions, bureaux d'études et autres prestataires, notamment sur leurs offres de prix, afin de pouvoir choisir. **Christiane SOU** pense que cela n'est pas possible. **Christian CANOR** précise que si les projets dépassaient le seuil autorisé par la convention il faudra prendre un bureau d'étude. De plus il s'interroge sur le besoin d'assistance technique. **Robert BALDÈS** répond qu'il n'a pas de connaissances suffisantes pour assurer le rôle de maître d'œuvre. Aucun bureau d'étude offre des prix aussi symboliques. Il faut compter entre 10 et 12% du montant des travaux. **Christian CANOR** pense que certains services peuvent être rendus gracieusement par des entreprises privées, notamment pour obtenir des devis.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de porter la révision du loyer du bail à construire passé pour le terrain de Furt à l'ordre du jour.

► Révision du loyer du bar Christiane SOU

À compter du 1 février 2007, compte tenu du taux de variation annuelle de l'indice de référence des loyers se montant à 3,19% :

- la mise à disposition de la licence IV passe de 184,19 € à 190,06 € par an ;

- le montant du loyer du bar, bail avec Maurice CORAIL et Béatrice LEVASSEUR passe de 481,57 € à 496,936 € mensuel ;

- le loyer du bail à construire passé avec M. et Mme BUHLER passe de 217,57 € à 224,51 € par an.

► Loyer du bureau de Poste Jean-Guy BERTAUD

Jean-Guy BERTAUD. Le loyer annuel du bureau de Poste est de 1 017 €. L'estimation du service des domaines est de 3 035 €. « Depuis un an Gaunac est rattaché à Bourg pour la partie fi-

nancière. Les heures d'ouverture au public ont été diminuées. Puisque nous n'avons plus rien à attendre de la Poste je pense que nous devons augmenter le loyer annuel. »

Christian CANOR prend cette conduite comme un règlement de compte qui donne des arguments supplémentaires pour la fermeture du bureau. Cette augmentation est présentée comme des représailles « je suis contre et propose que des négociations soient entamées avant d'appliquer de telles mesures. »

Robert BALDÈS rappelle qu'une rencontre avait eu lieu avec la Directrice en présence de René ARRIGHI, lors de la récupération par la commune de l'appartement du Receveur. La Directrice de la présence postale de l'époque avait exigé une baisse du loyer, parlant de fermeture si nous voulions maintenir le tarif comprenant l'appartement.

Jean-Guy BERTAUD insiste sur leurs exigences en matière d'aménagements du bureau, sécurité, accès handicapés etc. qui grève le budget de la commune.

René ARRIGHI précise que les mises aux normes de sécurité ne sont pas forcément maîtrisées par la Poste mais par les organismes chargés du contrôle de la sécurité dans les établissements recevant du public. Il fait part de son inquiétude sur une éventuelle transformation du bureau en agence avec rémunération de l'employé par la commune.

Raymond RODRIGUEZ rappelle que la situation de ce loyer est ancienne, que c'est le type d'accord qui se justifiait à ce moment là, car c'était un service public. Aujourd'hui cette situation a changé puisque le fonctionnement est plus celui d'une entreprise commerciale dont l'objectif est la rentabilité. On peut considérer que c'était tout de même déjà un chantage lors des transactions de location. D'autre part il pense qu'une telle augmentation ne serait pas légale, même si aujourd'hui le loyer actuel ne couvre pas les frais supportés par la commune. Il faut expliquer cette situation aux gauriacais, qu'ils connaissent les chiffres. La Poste n'a pas de concurrents possibles, y compris dans le domaine bancaire à Gauriac.

Jean-Marie ARRIVÉ est d'accord sur l'exposé de Raymond RODRIGUEZ. Il souhaite insister sur la disparition du

service public, faire apparaître le montant du loyer et celui qu'il pourrait être si c'était un autre commerce qui occupait le bâtiment. Il faut maintenir le bureau de poste tout en sachant banque postale est une entreprise privée qui profite des collectivités. Cette explication donnera aussi une réponse aux personnes qui ont signé la pétition contre la fermeture et pour le maintien de l'ouverture le mercredi matin (800 signatures).

Gisèle SOU craint que l'augmentation du loyer soit un argument de fermeture du bureau. Elle rappelle la fermeture de la Poste de Bayon.

Robert BALDÈS fait part de la situation des cinq cantons de la Haute Gironde avec le passage en agence de certains bureaux.

Christian CANOR intervient sur le fait que la Mairie en matière de service public n'est pas bien placée puisque le secrétariat est fermé le samedi matin ce qui limite la possibilité aux gauriacais travaillant sur Bordeaux.

Gisèle SOU rappelle que le lundi le secrétariat est ouvert tous les lundis jusqu'à 19h00. **Christian CANOR** indique que personnellement, en raison de ses activités professionnelles en semaine, il ne peut se rendre en mairie avant 19h00. **Robert BALDÈS** précise qu'un sondage avait été réalisé sur une année avant l'application de ces nouveaux horaires. Il a fait ressortir que le samedi matin ne correspondait plus aux besoins puisque l'on recevait pratiquement que des administrés disponibles dans la semaine. Alors que l'ouverture du lundi soir jusqu'à 19h00 semble beaucoup mieux convenir.

Christian CANOR indique qu'il n'a pas été contacté (*l'information a été, en son temps, publiée dans les colonnes de ce journal, après discussion en séance du Conseil municipal NDLR*). **Le Maire** insiste sur le fait qu'il tient à ce que le secrétariat soit à la disposition des gauriacais et que même en dehors des heures d'ouverture il est toujours possible de téléphoner pour prendre rendez-vous. Le demandeur a toujours une réponse positive pour un horaire défini avec les secrétaires, afin de lui faciliter sa démarche administrative.

Compte tenu des remarques précédentes, **Robert BALDÈS** propose de vérifier le bail afin de pouvoir éventuellement envisager une augmentation légale du montant du loyer en présentant

l'avis du service des domaines aux responsables de la Poste. René ARRIGHI fera le bilan financier des frais supportés par la collectivité.

Christian CANOR demande qu'un dossier complet juridiquement soit présenté afin de connaître les possibilités d'actions de la commune.

Pour **Robert BALDES** aujourd'hui les orientations de La Poste visent à supprimer les bureaux de poste, y compris dans de des villages très importants, pour mettre totalement à la charge des communes les locaux, et en partie environ 50%, le personnel. Il fait l'exposé de l'article du Maire de St Giron paru dans la presse et des frais occasionnés par ce changement pour le budget de la commune. Dans une telle situation nous ne pouvons apporter de l'eau au moulin de la Direction de La Poste qui attend le moindre faux pas de la municipalité pour lui faire supporter la responsabilité d'une fermeture. La Poste s'éloignant chaque jour un peu plus de sa mission de service public, devrait payer le juste prix d'un loyer très abordable. Mais, devons-nous prendre le risque de nous retrouver avec une agence postale très onéreuse pour la commune, moins opérationnelle pour les habitants de Gauriac et de ses environs et pénalisante pour les commerces ? Il ne le pense pas !

► Traitement et Indemnité du Personnel

Jean-Guy BERTAUD

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) est un élément de rémunération distinct du traitement de base, pris en compte pour le calcul de la retraite, liée à la polyvalence du poste de certains agents. Le conseil décide de prévoir cette dépense supplémentaire au budget primitif 2007.

Vote : 9 pour, 1 contre.

Jean-Marie ARRIVE explique que la prime de fin d'année comme souhaitait l'appliquer le conseil n'est pas légale. Donc le principe de l'Indemnité d'Administration et de Technicité est retenue déjà depuis plusieurs années. Aujourd'hui le mode de calcul est présenté pour les prévisions budgétaires 2007. **Christian CANOR** constate qu'il est énoncé notamment pour la bonification indiciaire de certains agents, l'usage de produits. Il demande si les agents ont suivi une formation adéquate. **Jean-**

Marie ARRIVE répond que les formations sont dispensées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et que tous les agents y ont accès. De plus il rappelle que des efforts sont fait afin d'équiper le mieux possible les services techniques et autres pour que tous les travaux soient réalisés en toute sécurité. **René ARRIGHI** informe le conseil que les chênes ne sont pas taillés cette année parce que nous n'avons pas le matériel adéquat pour l'instant.

Jean-Guy BERTAUD et **Jean-Marie ARRIVÉ** ont étudié la situation du personnel communal face à la réglementation en vigueur concernant l'**Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**. Ils rappellent aux conseillers qu'il avait été décidé d'octroyer une prime de fin d'année. Jean-Guy BERTAUD propose, pour cette année, d'allouer l'IAT prévue par les textes, sur un coefficient de 1.1, calculée au prorata du temps de travail et qui sera versée au mois de décembre. Cela nécessite une enveloppe totale budgétaire est de 2 188 €.

Vote : 9 pour, 1 abstention.

► Permis de construire et leur respect Christiane SOU

Voir encadré ci-contre.

Christian CANOR préconise dans un souci de négociation que le pétitionnaire vienne argumenter devant le conseil sa situation et demande si le projet d'implantation est remis en question. Non répond **Robert BALDES** qui précise que la commune a respecté à ce jour tous ses engagements. **Jean-Marie ARRIVE** rappelle que le conseil était ouvert à cette implantation.

Tout le conseil regrette cette situation déplorable.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de porter à l'ordre du jour le renouvellement du placement financier

► Placement financier Jean-Guy BERTAUD

Ce placement financier de 180 000 € fait suite à la vente du presbytère. L'échéance du précédent placement est le 13 février 2007. Compte tenu de l'avancement du projet de la salle polyvalente il est proposé de renouveler cette opération sachant qu'il y a toujours la

Les permis de construire et leur respect

Depuis quelques temps on constate que certains travaux :

- modifications de façades
 - extension de bâtiments
 - création de petites dépendances,
- se réalisent sans qu'aucun dossier n'ait été fait à la mairie.**

Pourtant régulièrement le bulletin municipal rappelle les règles.

La plupart du temps ces litiges se règlent sans difficultés. Les propriétaires régularisent la situation dès que la mairie intervient.

Début novembre 2006, nous avons été surpris de constater qu'au cours de la construction d'un grand bâtiment agricole, les façades ne correspondaient pas aux prévisions du permis de construire et qu'apparemment un hangar allait abriter une habitation.

Habituellement les projets sont respectés dans leur réalisation aussi bien par le constructeur que par le propriétaire et nous n'avons jamais connu ce genre de problème. Dès le constat de cette infraction le propriétaire a été convoqué à la mairie et une demande de permis modificatif lui a été réclamée dans les plus brefs délais. À ce jour, 2 mois après, ce dossier n'est toujours pas arrivé. C'est pourquoi Monsieur le Subdivisionnaire de la DDE a été informé afin de dresser un constat d'infraction. S'agissant d'un délit, c'est le Juge du Tribunal Correctionnel qui prononcera la sanction. Les poursuites peuvent être engagées à l'encontre du bénéficiaire des travaux, de l'architecte, ou de l'entrepreneur.

Le Maire rappelle que nous sommes régulièrement informés en mairie de constructions ou de modifications n'ayant pas fait au préalable l'objet d'une demande d'autorisation. Des imprimés réservés à cet effet, permis de construire ou bien déclaration de travaux, sont disponibles au secrétariat. Une fois complétés ils sont adressés à la DDE de Saint André de Cubzac, pour instruction, afin de donner son avis, favorable ou défavorable dans certains cas.

Il se dit parfois que certaines constructions, suivant les matériaux ou la surface, n'ont pas besoin d'autorisation administrative. Ou bien que certaines modifications, parfois très importantes, en cours de construction ne sont pas soumises à autorisations préalables. C'est inexact.

Robert BALDES reprend le cas du pétitionnaire qui a obtenu un permis de construire pour un hangar dans le but de protéger du matériel agricole. Aujourd'hui chacun constate de l'extérieur une mutation de la destination du bâtiment, puisque des portes-fenêtres, une porte d'appartement et une fenêtre supplémentaire ont été rajoutées. Christiane SOU qui a sollicité le permis modificatif, non communiqué, a été reçue avec une certaine agressivité verbale de la part du propriétaire en défaut. Il en a été de même lorsque quelques jours plus tard elle a voulu exiger l'application de la réglementation en matière d'urbanisme. Ceci n'est pas supportable. L'ensemble des gauriacais doit avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Pour pouvoir répondre avec précision aux questions posées à juste titre par les membres de la Commission Municipale et du Conseil Municipal, mais aussi par certains concitoyens, le Maire a demandé à la DDE de dresser un PV d'infraction si nécessaire. De plus il a aussi informé la SAFER que le pétitionnaire ne respecte pas les règles édictées lors de la signature de la convention établie lors de l'achat du terrain.

**Séance
du Conseil Municipal
7 mars 2007**

possibilité de retirer la somme avant l'échéance. Les intérêts seront alors calculés en fonction de la durée et un peu en dessous que ceux prévus pour 12 mois.

Vote : 9 pour, 1 abstention.

Christian CANOR aurait voulu plus d'arguments pour ce dossier.

► **Communications**

Jean-Marie ARRIVE évoque le problème d'assainissement pour une des constructions du « Breuil » ou le SIAE-PA autorise le rejet des eaux épurées au fossé or il n'y a pas de fossé jouxtant ce terrain. Il pense qu'il faut intervenir auprès des services de la DDE. **Robert BALDÈS** fera le nécessaire.

Les ragondins. Suite à la question posée par Christian CANOR au conseil précédent, le Maire a interrogé le Président de la chasse et quelques chasseurs du village. **Ils sont unanimes pour dire qu'ils n'en rencontrent pratiquement plus**, notamment dans les secteurs où les années précédentes ils étaient de plus en plus nombreux. Que ce soit en bordure du chemin de Bujan, entre le cimetière et pont de la Garenne, entre la carrière et le moulin de Grenet ou bien encore à La Grolle. Ils indiquent en avoir éliminé un très grand nombre, plus particulièrement des femelles. Par exemple un chasseur qui en avait abattu 66 en 2005, n'en a tué que 3 en 2006. Bien sûr il en reste, mais les chasseurs n'en ont pas vu depuis bien longtemps disent-ils.

Le Maire informe le conseil, qu'à la demande de Jean-Guy BERTAUD il a envoyé un courrier au Président du SIAEPA concernant le rapport sur le contrôle effectué par le SDIS pour les défauts relevés sur les points d'eau destinés aux opérations de lutte contre l'incendie. Plus particulièrement sur les débits faibles. Il précise que la Commune ne possède pas de réseau d'eau donc n'a pas de responsabilité. Le SIAEPA n'a pas la compétence incendie et le Conseil Général pas de financement pour ce réseau. **Christian CANOR** demande ce que disent les pompiers. **Robert BALDÈS** répond qu'ils constatent que les points ne sont pas aux normes.

Le Maire a adressé un courrier à France TELECOM et EDF concernant le mauvais état de leur réseau. Il y insiste sur les installations en aérien au Breuil pour desservir les sept nouvelles

constructions, qui devront un jour être passées en souterrain à la charge de la commune. **Christian CANOR** rappelle que France Télécom paye une redevance d'occupation du sol. Qu'il aurait été souhaitable de prévoir ces enfouissements lors du règlement du lotissement avec les lotisseurs. **Robert BALDÈS** et **Raymond RODRIGUEZ** précisent qu'il ne s'agit pas d'un lotissement et que les enfouissements de réseaux sont prévus dans le PLU.

Robert BALDÈS fait circuler le rapport de gestion sur les 40 ha de l'Île du Nord qu'il a reçu du Conservatoire du Littoral. **Christian CANOR** avait dit qu'il voulait faire partie du bureau pour la gestion de l'Île. Compte tenu de sa démission de la commission environnement, et que les réunions avec M. HERRIGOYEN sont toujours l'après-midi. **Robert BALDÈS** n'a pas retenu qu'il souhaitait toujours faire partie de ce bureau, notamment en raison de son indisponibilité en journée. Il sera néanmoins informé lors d'une prochaine réunion. **Robert BALDES** précise que le projet de rachat de toute l'île (Cazeau - Nord - Verte) est en cours et que les nouveaux acquéreurs sont le Conservatoire du Littoral et la Fondation du Littoral.

Christian CANOR demande ce qu'il en est de la pollution, notamment des odeurs, sur le littoral suite à l'incident du bec d'Ambès. Il pense qu'il ne faut pas envoyer le personnel au bord de l'eau à cause des dangers représentés par cette pollution. **Robert BALDÈS** répond qu'un agent de la commune a constaté que contrairement à hier, aujourd'hui il n'y avait pas d'odeur particulière. Les comptes rendus transmis par la Préfecture ne donnent pas de signes alarmants particuliers. Pour l'instant nous ne pouvons qu'attendre le résultat des analyses et de l'enquête en cours. Nous n'avons que les communiqués de la Préfecture et les informations dans les journaux ou à la radio/télévision comme l'ensemble des Gauriacais. Si nous venions à apprendre quelque chose d'inquiétant nous informerions immédiatement la population. **Christian CANOR** pense qu'il faut tout de même afficher l'avis de la Préfecture.

Christian CANOR remet au Maire une liste de questions afin qu'elles soient à l'ordre du jour du prochain conseil.

Présents : Robert BALDÈS, René ARRIGHI, Jean-Guy BERTAUD, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Christian CANOR, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Madame Gisèle SOU.

Absents : Laurence BRAUD, Philippe LAMBOUR Pascal MICHAUD, Emmanuel POMMIER

Sauf indication contraire les décisions sont prises à l'unanimité.

► **Subventions Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2007**
Robert BALDÈS

Voirie 2007. Pour une partie il s'agit d'une remise en état après les travaux d'assainissement ou d'alimentation en gaz. Pour le reste, nous avons attendu au maximum dans l'objectif de réaliser des travaux d'assainissement. Or à ce jour nous n'avons pas de date de ces travaux et les voiries en questions ne peuvent plus attendre. La structure de la chaussée commence à être sérieusement en difficulté et nécessite rapidement un reprofilage.

Montant des travaux : 31 081,65 € TTC (VC 15 de Banly 10 476,96 €, VC 2 Roque de Thau 11 873,89 €, VC 101 de Peyror 8 730,80 €).

Financement : État (DGE) 6 497 €, Commune 24 584,65 €.

Square parking du centre. Situé au centre du village, proche des commerces et de la salle polyvalente, il a pour but de créer un lieu sécurisé et tranquille. Les enfants, dont les parents seront dans cette salle, pourront être canalisés vers ce square constituant une aire de jeux évitant ainsi l'accès à la RD 669 très fréquentée.

Montant des travaux : 24 531,16 € TTC (parking 20 038, 98 €, clôture espace jeux 1 805,96 €, acquisition et mise en place des jeux 2 686,22 €).

Financement : État (DGE) 7 178,85 €, Commune 17 352,81 €.

On soulève le problème du propriétaire qui a un accès sur le parking. **Le Maire** répond que cette personne a été avisée par courrier qu'elle devrait supprimer son portail dès que le raccordement à l'assainissement collectif serait

opérationnel, ce qui est le cas aujourd'hui. Donc il a bon espoir que ce problème soit résolu rapidement.

Rénovation du clocher de l'église. Pour assurer la pérennité et la sûreté du clocher il devient urgent de réaliser des travaux de remise en état. À court terme l'utilisation des cloches nécessite leur mise en sécurité et la restauration de la charpente.

Montant des travaux : 8 252,40 € TTC
Financement : État (DGE) 2 415 €, Conseil Général 1 725 €, Commune 4 112,40.

École : remplacement des fenêtres et portes. Les huisseries occasionnent actuellement une forte déperdition de chaleur et entraînent donc une surconsommation importante d'énergie. L'eau s'infiltré en période de fortes pluies. L'air frais est en permanence resenti dès les premières baisses de température. Au-delà de l'amélioration du confort des enfants dans les classes nous visons les économies d'énergie. Tant au plan financier, compte tenu des importantes augmentations du prix du gaz qu'au regard du développement durable. Montant des travaux : 36 672,95 € TTC
Financement : État (DGE) 10 732,05 €, Conseil général 13 798,35 €, Commune 12 142,55 €.

Robert BALDÈS précise qu'une économie de 2000 kg de gaz a été constatée cette année, suite à l'intervention sur la chaudière et au suivi régulier de Jean-Guy BERTAUD des jours et horaires de chauffage en fonction des périodes d'école. Les radiateurs ont été tous nettoyés, précise **René ARRIGHI**. Il informe aussi les conseillers que les contrevents sont tous repeints. **Raymond RODRIGUEZ** attire l'attention sur la qualité des vitres qui seront posées à l'école de façon à ne pas rencontrer de problèmes ultérieurement avec la commission de sécurité par exemple. **René ARRIGHI** répond que l'entrepreneur qui est venu sur le site a pris en compte que l'établissement est une école.

Insonorisation salle préfabriquée. Cette salle va être destinée aux activités associatives qui réunissent un nombre important de personnes dans leurs multiples activités. Concours de belote ou de tarot, etc. La poursuite de son utilisation pour décharger la salle polyvalente est liée à une meilleure acoustique.

Montant des travaux : 4 800 € TTC

Financement : État (DGE) 1 404,68 €, Commune 3 395,32 €.

Christian CANOR pense que compte tenu de la solution retenue il faut prévoir de modifier l'éclairage du préfabriqué. **René ARRIGHI** indique qu'il n'y aura pas de problème.

► Acquisition de panneaux électoraux et d'un isoloir pour handicapé Robert BALDÈS

Pour remplacer les panneaux en bois non réglementaires, dangereux, difficiles à entretenir et peu présentables, le Conseil décide d'acquérir 18 panneaux en métal galvanisé pour le prix de 1 440 € TTC. Nous devons aussi acquérir un isoloir pour handicapé pour environ 350 €.

► Attribution logements Duong et Dupont Christiane SOU

Suite au décès de Mme Henriette BOUYER, locataire à Duong, Jean-Paul COMBERTON a intégré ce logement depuis le 1^{er} mars. L'appartement type T4 qu'il occupait à Dupont est donc libre. Elle a 2 candidatures sérieuses et attend quelques compléments d'informations avant l'attribution de ce logement à caractère social.

Christian CANOR demande le montant du loyer pour le T4. Réponse de **Christiane SOU** 502,70 € par mois, charges comprises.

Le Conseil décide que toute personne vivant sous le même toit que le signataire d'un bail de location pour un logement appartenant à la commune (parent, père, mère, frère et sœur), PACSÉ, concubin, enfant) sera prioritaire pour occuper ce logement, si elle le souhaite, dans le cas d'un départ du détenteur du bail.

► Questions au Maire Christian CANOR

Pollution aux hydrocarbures

Christian CANOR rappelle que dernièrement l'estuaire a été victime d'une pollution aux hydrocarbures « *Je sais que la population de Gauriac se pose des questions* ». Que doit-on faire si on trouve des galettes ? Quelle est la toxicité de ce produit ? Quelles sont les conséquences de ce sinistre ?

Le Maire se réfère au communiqué de la Préfecture de la Gironde, et précise que dans l'immédiat il n'a pas d'autre élément concernant cette affaire. Il s'agit de pétrole brut de consistance très liquide contenant de l'hydrogène sulfuré ayant causé des désagréments olfactifs. Aucune pollution des nappes d'eau souterraines n'a été décelée par les relevés. Cette pollution est sans conséquence sur le fonctionnement du CNPE du Blayais. Aucun signallement significatif de mortalité sur la faune fluviale n'a été constaté, cependant la ligue de protection des oiseaux a été sollicitée. Les effets environnementaux de cette pollution sont en cours d'évaluation. Il reste à obtenir les analyses après les forts coefficients de marées pour en connaître les conséquences.

Patrick GIRARDIN et **Raymond RODRIGUEZ** habitent au bord de l'estuaire, ils n'ont rien senti. Par contre **Jean-Marie ARRIVÉ** a constaté le samedi une odeur nauséabonde et plus particulièrement sur BLAYE. Il constate que la Préfecture n'a pris aucune mesure lors de cet incident pour notre secteur. **René ARRIGHI** précise qu'il y a des résidus sur les pieds des cabanes de pêche. **Christian CANOR** rappelle le peu de méfiance lors de la tragédie de l'ERIKKA. Aujourd'hui certains bénévoles sont gravement malades.

Benne récupération de ferrailles

Christian CANOR demande une publication de la réglementation sur le dépôt dans la benne de récupération qui devra tenir compte des directives environnementales.

Le Maire rappelle qu'en accord avec le Conseil cette benne a été mise à la disposition de la population, sur le terrain communal, pour pouvoir se débarrasser des ferrailles dans les meilleures conditions. La commune participe ainsi à faciliter une démarche citoyenne pour éviter leur abandon dans la nature. D'ailleurs cela a fait l'objet d'une insertion dans le Journal de Gauriac pour prévenir la population de sa présence. À la demande de personnes en difficultés pour se rendre à la benne les agents techniques communaux peuvent être sollicités. Il convient d'ailleurs une nouvelle fois de remercier le Directeur de la distillerie, Jean-Jacques BROSSARD, qui en assure gratuitement le transport. Le produit de la vente de la ferraille est versé à l'association des parents d'élèves

« Echos des Parents ». Il n'y a pas de publication de réglementation particulière à observer pour une telle opération gratuite et de bons sens, utile à la population gauriacaise.

Christian CANOR précise qu'il s'agit d'une benne pour récupérer la ferraille et non pas certains appareils ménagers. Il souhaite que la population soit informée par un affichage, un article dans le journal de la commune, des directives européennes, et l'obligation par le vendeur de récupérer le matériel défectueux. Le décret 2006-239 du 1^{er} mars 2006 relatif à la contribution à la collecte à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés, ECO-TAXE, est applicable.

Parking de Vitescale

Christian CANOR indique que ce parking a été dégradé par un tiers. Je l'avais identifié et j'avais commencé une procédure de régularisation, je fus remercié pour cause de négociation. Aujourd'hui peut-on savoir l'évolution de ce dossier ?

Le Maire s'étonne de cette question déjà traitée et réglée, au cours de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2003, au cours de laquelle **Christian CANOR** était présent. **Robert BALDÈS** donne la lecture intégrale du compte rendu qui a obtenu l'accord à l'unanimité des Conseillers. Aucune observation sur le compte rendu de cette séance n'a été formulée à la réunion suivante du 19 septembre 2003.

« *Monsieur le Maire indique que le parking a été sérieusement dégradé, notamment par les bennes lourdes et agressives destinées à l'exploitation de l'île. Il a été proposé à Monsieur GONET propriétaire de l'île, qui pour l'instant refuse, de construire sur le domaine communal une plate forme destinée à recevoir de telles charges. L'assurance GROUPAMA du propriétaire refuse de réparer les dégâts occasionnés par des transporteurs. A l'issue d'un échange de plusieurs courriers avec son assureur nous n'aurions plus qu'une procédure de justice comme dernier recours. Robert BALDÈS estime que les frais à engager sont beaucoup trop importants sans avoir l'assurance de gagner.*

Le Conseil Municipal pense que ce n'est pas aux gauriacais de prendre en charge financièrement les dégradations qui résultent de l'exploitation des îles.

Compte tenu de cette situation, tant que Monsieur GONET restera sur ses posi-

tions, Monsieur le Maire a décidé par arrêté municipal du 6 mai 2003 d'interdire l'utilisation de ce parking pour l'exploitation de l'île. »

Comme convenu, depuis plus de trois ans un panneau sur le parking indique l'interdiction aux poids lourds et aux engins agricoles. Il a été assez bien respecté jusqu'à présent.

Aujourd'hui M. GONET est en situation de vendre l'île au Conservatoire du Littoral, puis à la Fondation du Littoral. Et, avec notre accord, une partie du parking va être utilisée par la Communauté des Communes pour construire une fenêtré sur l'estuaire. »

Réglementation des nuisances

N'étant pas en mesure de faire respecter cette réglementation, **Christian CANOR** demande son abrogation.

Le Maire répond que la réglementation des nuisances (arrêté municipal et directives de la DDAS) est en règle générale respectée. Bien entendu que comme chaque fois en matière de réglementation il y a quelques entorses inadmissibles qui nécessitent parfois l'intervention du Maire. À chaque fois il est intervenu, beaucoup de nuisances ou d'abus ont cessé. Tout n'est pas réglé définitivement, certains points peuvent demeurer momentanément en instance puisqu'en cours de négociation avec les auteurs.

La question du bruit des vendangeuses, qui a déjà été évoquée dans ce conseil, trouve des solutions positives au fil des jours. Au-delà de l'inconvénient normal de voisinage lorsque l'on réside près d'une exploitation viticole, à ma demande des mesures sont actuellement prises pour réduire au maximum les bruits pour les voisins. Par exemple un viticulteur vient de construire une aire de lavage derrière ses bâtiments, éloignée de son voisin le plus proche. À partir de 2007 il n'acceptera qu'une seule vendangeuse en garage et en lavage la nuit et non deux comme jusqu'à présent. De plus, quand les machines travailleront sur une autre propriété viticole l'entrepreneur devra les laver ailleurs.

Ce n'est parce qu'il y a des infractions au code de la route ou bien au code pénal qu'il faut les supprimer. Il en est de même en matière de

réglementation des nuisances, dont les arrêtés ont pour but de fixer des règles que le Maire dispose pour faire valoir le respect de l'autre. Toutefois, les arrêtés ne sont pas destinés à entretenir de mauvaises relations avec les voisins. Il est plus désagréable d'entendre les pleurs du bébé de son voisin que ceux de son propre enfant. Et, lorsque l'on s'est fâché avec son voisin ou son ami, bien souvent on lui trouve toutes les gênes possibles et inimaginables que seule la négociation peut faire évoluer positivement pour l'un, comme pour l'autre. **Robert BALDÈS** rappelle enfin qu'il a déjà précisé, qu'un examen de l'arrêté municipal actuel peut être fait pour une évolution sur la base de propositions débattues en Conseil, tout en demeurant en phase avec la loi.

Christian CANOR demande l'abandon des règles de l'arrêté municipal car il donne tout pouvoir au Maire qui donc se substitue aux pouvoirs de police ou de gendarmerie pour faire respecter leurs applications. Il demande la levée du protectionnisme engendré par l'arrêté municipal. **Jean-Guy BERTAUD** ne souhaite plus participer à ce débat pour des enfantillages et des caprices. **Christian CANOR** lui demande s'il a été acheté. **Raymond RODRIGUEZ**, puis **Gisèle SOU** demandent en quoi l'arrêté municipal est plus restrictif que l'arrêté départemental. **Christian CANOR** insiste pour obtenir l'abrogation de l'arrêté municipal en matière de nuisances qui empêche la Gendarmerie d'intervenir dit-il.

Le Maire rappelle que la Gendarmerie doit faire respecter tout arrêté municipal, comme le prévoit la loi. Un arrêté municipal n'est pas un handicap pour obtenir l'intervention des Gendarmes. Bien au contraire, c'est un point d'appui supplémentaire qui tient compte des particularités locales.

Chemin de Bujan

Christian CANOR souligne que dernièrement des travaux de remblaiement des tranchées ont eu lieu sur ce chemin. L'origine de ces nuisances étant la modification du domaine public par une tierce personne, je crois que le budget communal ne devrait pas être alourdi de cette rente.

Le Maire rappelle que l'orage d'août dernier a été très destructeur pour des talus et des chemins ruraux de la Commune. Celui de Bujan, compte tenu de sa topographie, a été plus particulièrement

touché. Toute l'eau de la RD 133 n'a pas été absorbée par le fossé. Elle s'est engouffrée dans le chemin creusant sur plusieurs mètres un sillon assez profond jusqu'à ne plus pouvoir y accéder normalement en voiture. L'agent technique communal a procédé à un apport de calcaire. Il a été convenu de mieux canaliser l'eau vers le fossé pour protéger le chemin. « *Nous ne sommes jamais à l'abri des tempêtes, des fortes précipitations et des gros orages très néfastes pour nos voiries, chemins, fossés et talus. Nous devons réparer les dégâts dans les meilleurs délais en tenant compte de l'effectif réduit d'agents communaux, mais normal pour une Commune comme la nôtre.* »

René ARRIGHI précise que l'agent communal est intervenu. **Christian CANOR** signale que le problème n'est pas résolu. Les fossés ont été comblés sciemment, plus un transport de terre en limite de propriété, donc les chemins sont impraticables.

Taxe d'occupation du domaine public

Christian CANOR demande, par mesure de justice, qu'il serait souhaitable de taxer les particuliers qui occupent ou qui exploitent le domaine communal.

Le Maire répond qu'il n'est pas souhaitable de multiplier les taxes déjà suffisamment nombreuses. Il n'est d'ailleurs pas constaté d'occupation abusive du domaine public de la commune. Les véhicules ventouses font régulièrement l'objet d'une interpellation de leur propriétaire et sont le cas échéant signalés à la Gendarmerie, puis enlevés. **Jean-Guy BERTAUD** est d'ailleurs très efficace pour obtenir un résultat positif.

Lutte contre les ragondins

Christian CANOR fait remarquer qu'il a évoqué ce sujet à la réunion de la commission environnement du 2 octobre 2004 présidé par **Claude BERTAUD**. Ne voyant rien venir, sinon les dégâts dit-il, j'ai interpellé le conseil municipal lors de la réunion du 25 février 2005. Nouvelle intervention au Conseil du 15 décembre 2005.

Je vous demande une présentation : de la classification de ces animaux, de la réglementation pour éviter la prolifération de ceux-ci, la prise en charge des réparations de leur dommage, des moyens de votre volonté d'exterminer cette calamité qui occasionne des rava-

ges. Je vous sollicite pour une action rapide est efficace.

Robert BALDÈS rappelle que ce sujet a déjà été évoqué au dernier Conseil La réponse faite est toujours d'actualité. Il indique qu'après une enquête, notamment parmi les chasseurs du village, les ragondins sont en forte diminution et très peu visibles ces derniers mois. La question n'est donc plus d'actualité. **Christian CANOR** demande ce qu'il est prévu si les ragondins reviennent. La réglementation sera appliquée répond **le Maire**.

► Communications

Raymond RODRIGUEZ informe les conseillers qu'en prévision des élections municipales de 2008 il ne sera plus possible de communiquer certaines informations à compter du 1^{er} septembre 2007. Il leur demande donc de réfléchir sur le contenu du journal de la commune, les informations diffusées sur le site de Gauriac, la presse etc.

Raymond RODRIGUEZ signale que l'arrêt du car de Francicot serait supprimé le samedi matin, ce fait lui a été signalé par un usager de Gauriac. **René ARRIGHI** va s'informer auprès du transporteur.

Christiane SOU demande si les horaires du secrétariat de la Mairie sont sur le site. **Raymond RODRIGUEZ** répond oui avec accès facile.

Christiane SOU rappelle que le premier tour des élections présidentielles est le 22 avril prochain et propose que chacun communique sa disponibilité pour tenir le bureau.

Gisèle SOU a constaté que le chemin rural de Banly est en mauvais état qu'il suffirait peut-être de combler les ornières. **René ARRIGHI** va le signaler à l'agent technique pour une remise en état.

Le Maire fait part aux conseillers que par arrêté du 6 février 2007, Monsieur le Préfet a accordé une médaille d'honneur du travail à :

- **Monsieur Thierry GIRARD, Médaille d'Argent, (FORD AQUITAINE INDUSTRIES à BLANQUEFORT)**
- **Monsieur Marc VELLA, Médaille de Vermeil, (EDF CNPE du BLAYAIS à ST CIERS-SUR-GIRONDE)**

Le Conseil présente toutes ses félicitations à Messieurs GIRARD et VELLA.

Déclaration de revenus

Cette année encore elle se fera en mai

En 2007, pour la deuxième année, les déclarations de revenus seront préremplies des principaux revenus (salaires, retraites, allocations chômage et indemnités journalières de maladie).

Les déclarations préremplies seront adressées aux contribuables début mai. La date limite de dépôt est fixée au 31 mai 2007 minuit.

La déclaration préremplie sera également disponible en ligne sur le site www.impots.gouv.fr à compter du 2 mai 2007. **Il est donc inutile pour les usagers de se présenter dans les centres des impôts ou de téléphoner avant cette date.**

Les télédéclarants disposeront d'un délai supplémentaire fixé au 19 juin pour la zone C (Académie de Bordeaux).

Toutes les informations utiles concernant la campagne de souscription des déclarations sont toujours disponibles dès à présent sur le site www.impots.gouv.fr

Pour vous aider dans vos démarches les agents des impôts organisent de permanences :

- à l'**Hôtel des Impôts de BLAYE** (5 rue Roger Toziny) du 9 mai au 1^{er} juin 2007 (du lundi au vendredi de 8h45 à 14h) ;

- à la **mairie de BOURG** le mardi 15 mai 2007 de 14h à 17h ;

- au **foyer rural de PUGNAC** le lundi 21 mai 2007 de 14h à 17h.



Que faire de vos vieux équipements électriques et électroniques ?

La production d'équipements électriques et électroniques est un des secteurs industriels dans le monde occidental qui connaît la croissance la plus importante. De ce fait, se pose désormais le problème de la gestion des déchets électriques et électroniques. C'est ce qui a conduit la Commission Européenne à publier une directive sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE). En droit français le démarrage effectif de la filière de collecte et de traitement des DEEE a été fixé au **15 novembre 2006**.

Les Équipements Électriques et Électroniques (EEE) sont les appareils fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur. Chaque producteur appose sur chacun des équipements électriques et électroniques ménagers mis sur le marché après le 13 août 2005, le pictogramme représentant une poubelle sur roues barrée d'une croix.

Depuis le 15 novembre 2006 vous ne devez pas vous débarrasser des déchets d'équipements électriques et électroniques par les ordures ménagères ou les autres déchets non triés.

Le consommateur devra rapporter ses équipements usagés, soit en déchetterie, soit chez un distributeur lors de l'achat d'un produit neuf, soit le donner à une association d'économie solidaire.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent contenir des substances dangereuses, avec de potentiels effets sérieux sur l'environnement et la santé humaine. Par votre participation à la collecte des équipements électroniques en fin de vie, vous contribuez à la préservation des ressources naturelles et à la protection de la santé humaine.



Ce pictogramme vous rappelle l'interdiction sur les équipements concernés.

Présence verte

Une présence au bout du fil

Présence Verte est le premier service social de téléassistance en France, avec plus de 30 000 abonnés.

Il offre aux personnes âgées ou isolées la possibilité de continuer à vivre chez elles, en toute sécurité, en développant un réseau de proximité.

Quelqu'un à l'écoute

En cas de besoin (chute, malaise, intrusion au domicile...) l'abonné peut, grâce à une télécommande portable, contacter une centrale d'écoute ouverte 24h/24 et 7 j./7.

Le réseau de solidarité de l'abonné est immédiatement contacté : famille, voisins, médecin ou les services d'urgence.

Tarifs

Droit d'entrée : 50 euros

Redevance mensuelle: 24 euros

Une partie de ces frais peut être prise en charge, sous condition de ressources, par la M.S.A, les autres Caisses de retraite ou le Conseil Général.

Adresse de Présence Verte
13, rue Ferrère
BORDEAUX
Téléphone: 05.56.44.09.09

Jeannine POUILHE
Abonnée à Présence Verte

Carte Vitale

En cas de dysfonctionnement de la carte vitale

Le dysfonctionnement de la carte doit être signalé à la caisse d'assurance maladie. Celle-ci procèdera à son remplacement, mais l'ancienne carte doit lui être restituée.

En cas de perte ou de vol de la carte

La perte ou le vol de la carte doit être signalée à sa caisse d'assurance maladie.

Après avoir procédé à une déclaration de perte ou de vol, le bénéficiaire commande une nouvelle carte vitale.

La caisse d'assurance maladie inscrit dans une liste d'opposition les numéros de cartes en circulation et en cours de validité, perdues ou volées.

En cas de perte de l'attestation papier

Une copie sur papier peut également être demandée par le titulaire de la carte ou un ayant droit y figurant à

la caisse d'assurance maladie ou, sur présentation de sa carte d'assurance maladie, au guichet de n'importe quel organisme servant de telles prestations.

En cas de déménagement ou de changement de banque

Un déménagement ou un changement de banque doit être signalé à la caisse d'assurance maladie.

Celle-ci procède à la mise à jour du fichier, afin que les remboursements et décomptes parviennent au bénéficiaire.

Sécurité électrique

Comportements à observer à l'occasion d'une tempête

Que faire pendant une tempête ?

- Débranchez les appareils électriques et antennes de télévision.
- Utilisez des appareils à piles (radios) pour rester informé.
- Coupez le disjoncteur de votre habitation et utilisez des lampes de poche.
- N'ouvrez pas votre congélateur (voir la notice de l'appareil pour connaître la durée maximum de sauvegarde des produits en absence de courant).
- Si vous installez un groupe électrogène personnel, assurez-vous de l'utiliser en toute sécurité, conformément aux instructions du constructeur et veillez à couper votre disjoncteur afin d'éviter de mettre sous tension le réseau et mettre ainsi en danger les intervenants d'EDF.

Que faire après la tempête ?

EDF rappelle à tous ses clients que tout contact avec une ligne électrique

peut entraîner la mort ou des blessures graves (brûlures, séquelles irréversibles, décès de l'électrisé). Les seules personnes autorisées à s'approcher des lignes électriques, et à procéder à des manœuvres sur ses installations sont les professionnels qualifiés par EDF.

Toute autre personne doit adopter les comportements de sécurité suivants

- Ne jamais toucher aux lignes électriques tombées à terre ou arrachées.
- Ne pas essayer de dégager un objet emmêlé dans une ligne électrique ou accrochée à celle-ci.
- Ne jamais pénétrer dans une installation de distribution d'énergie électrique (postes de transformation, ...)
- Ne procéder à aucune manœuvre sur les installations de distribution d'énergie électrique.

Votre sécurité, celle de vos proches, de vos voisins et des agents EDF en intervention

sur le réseau électrique dépend du strict respect de ces consignes.

En présence de fils à terre, de poteaux cassés ou d'installation de distribution électrique défectueuse, vous devez en informer :

- votre agence de dépannage EDF :

0 810 333 033

- ou les **pompiers** (faire le 18 d'un poste fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable)

- ou en avisant les **autorités**.

Enfin, suivez les instructions données par les services de sécurité ou par radio et utilisez le téléphone uniquement en cas d'urgence pour ne pas gêner les services de secours et de sécurité.

Des conseils sur les comportements à adopter en présence d'aléas climatiques hors normes sont disponibles sur le site Internet de Météo France (www.meteofrance.com/vigilance/guide/guide_tab.htm)



Pour contacter la CPAM

Par courrier

Une seule adresse quelle que soit votre démarche.

CPAM de la Gironde
33085 BORDEAUX CEDEX

Par courriel

contact@cpam-bordeaux.cnamts.fr
(réponse sous 48 heures)

Sur Internet

www.cnamts.fr

Par téléphone

0820 904 140

du lundi au vendredi de 8h à 17h
(0,119 € la minute depuis un poste fixe)

Pour une rencontre

Agence de Blaye

Maison des services au public

32 rue des Maçons

du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Mutualité sociale agricole

de la Gironde (Pour les exploitants ou salariés agricoles uniquement)

13 rue Ferrère

33052 Bordeaux Cedex

Téléphone : 0556018383

Site : www.msa33.fr

Tout sur Gauriac
www.gauriac.fr

AD2CG

SMICVAL : et si on nous avait menti...

Fin octobre 2006, l'association AD2CG (Association de Défense des Contribuables & Citoyens de Gironde) voyait le jour. Cette association est née à la suite de l'explosion du montant de la FACTURE DES ORDURES MÉNAGÈRES répercutée sans discernement et de manière exorbitante sur une partie des contribuables, pouvant se chiffrer pour certains par **un coût 2006 supérieur à 600 % du coût 2005**. Agir d'une telle façon relève d'une irresponsabilité notoire qui ne peut que provoquer l'indignation.

Cette augmentation démentielle est le simple résultat du passage du système de la redevance (REOM) au système de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), assommant le contribuable sous l'impôt (*car la TEOM est un impôt*). Contrairement à la redevance qui offrait la possibilité d'appliquer un abattement pour les personnes ayant de faibles revenus, **la Taxe (TEOM) est payable en totalité**.

Mais depuis que nous épluchons le dossier SMICVAL, nous découvrons de plus, hélas sans étonnement, que nous sommes en présence d'un **désastre financier** sans précédent, qui est la conséquence d'une gestion hasardeuse. En effet :

- Comment peut-on s'apercevoir fin 2006, qu'une facture de l'ex-SMICTOM du libournais, datant de 2004, pour un montant de 2.742.958 € avait été oubliée au fond d'un tiroir ? et à combien se montent les intérêts moratoires pour le retard de paiement ? Quelle entreprise peut accepter un retard de paiement de plus de deux ans ?
- Comment peut-on imaginer que subitement (voir Sud-Ouest du 16/11/06) on s'aperçoive qu'il manque 6,7 M€ dans la caisse ?
- Comment peut-on emprunter 6M€ pour couvrir des frais de fonctionnement ?
- Comment se fait-il que le contribuable finance 90% des recettes du SMICVAL

(plus de 21 M€ prévu sur le budget 2007) alors que le produit des services dégage à peine 1 M€ en 2006 ? Est-ce là le résultat attendu du centre de retraitement de St-Denis-de-Pile annoncé comme une installation de pointe !

- Pourquoi imputer ces surcoûts à la réhabilitation du site de St-Girons d'Aiguevives qui ne représente qu'un coût approximatif de 2 € par habitant et par an ?
- Et que penser des déclarations et de la démission de M.SOU de son poste de vice-président du SMICVAL et de responsable de la comptabilité analytique, si ce n'est d'être que le révélateur d'un malaise certain dans la maison SMICVAL.

Ce que nous dénonçons :

- Au moment de la fusion, la situation active et passive du SMICTOM de Haute Gironde était incomparablement plus saine que celle du SMICTOM du Libournais. Ainsi, la Haute-Gironde dégageait une capacité nette d'autofinancement positive de 606.000 €, alors que le Libournais accusait un déficit de 1 198 000 €.
- En 2004, à l'époque des SMICTOM, le coût du service par habitant était de 89,43 € pour la Haute-Gironde et de 288,71 € pour le Libournais. Il est de 221,94 € en 2006 pour un habitant desservi par le SMICVAL soit : **+ 248,2 % pour un habitant de la Haute-Gironde et - 23,1 % pour un habitant du Libournais ! Et cela en 2 ans !**
- On comprend mieux pourquoi la facture du SMICVAL pour la communauté de communes de BOURG est passée de 792.191 € en 2004 à 1.524.717 € en 2007 ?
- L'endettement de 19 785 000 € du budget 2007 est inexact. Il faut y rajouter les deux emprunts de 2.742.958 € et de 6 000 000 € soit en réalité un endettement en début 2007 de plus de 28 M€ (soit l'équivalent de 18 milliards de centimes de nos anciens francs).

- Une dernière précision : pour prendre connaissance de tous ces chiffres, nous avons dû recourir aux services de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) pour obtenir du SMICVAL les délibérations, les budgets et arrêtés de compte que nous réclamions depuis trois mois !

Ce que nous voulons c'est :

- ➊ Revenir à la redevance.
- ➋ L'épuration des comptes depuis la fusion avec le SMICVAL en 2004. Il n'y a aucune raison que les contribuables de Haute-Gironde paient pour les contribuables du Libournais.
- ➌ L'intervention de la cour régionale des comptes et la mise sous tutelle du SMICVAL.

AD2CG, c'est aujourd'hui :

- Plus de 600 adhérents sur les cantons de BLAYE, BOURG, Saint-CIERS et Saint-SAVIN.
- Environ 350 dossiers de requêtes individuelles déposés au Tribunal Administratif.
- Une vingtaine de correspondants locaux répartis par commune ou groupement de communes.
- L'actualité et des informations sur son Blog. Adresse : <http://ad2cg.over-blog.com>
- Un E.Mail : ad2cg@yahoo.fr

Votre correspondant local
pour Gauriac et Comps :
Michel MARTY
Tél : 05.57.64.88.86

Note de la rédaction

- La position de la Municipalité de Gauriac concernant le SMICVAL est parue dans le Journal de Gauriac n° 62 d'octobre 2004.
- Lors du Conseil Communautaire du Canton de Bourg de décembre 2004, les délégués de Gauriac (minoritaires) ont voté contre l'adhésion au SMICVAL.
- La position de la Municipalité de Gauriac concernant la taxe sur les ordures ménagères 2006 est parue dans le Journal de Gauriac n° 70 d'octobre 2006 (p. 3 à 5).
- Voir enfin, dans ce numéro, l'éditorial de R. BALDES et l'article sur la TEOM 2007 en page 4.

Un Comité des Fêtes pour les gauriacais, avec les gauriacais...

Depuis plusieurs décennies le comité des fêtes de Gauriac s'active à divertir les Gauriacais tout au long des saisons.

Depuis maintenant deux ans une nouvelle équipe de jeunes bénévoles travaille à poursuivre les manifestations de leurs prédécesseurs, tout en innovant dans la forme, au travers de nouvelles initiatives, comme par exemple les repas à thème, le concours auto école et bien d'autres.

Dans le même temps la population du village a augmenté, s'est renouvelée, s'est rajeunie.

Malgré la grande diversité dans la population, nous constatons avec regret une grande baisse de fréquentation sur les manifestations du comité des fêtes.

C'est en ce sens que notre équipe se remet, à juste titre, en question, notamment sur le contenu et la diversité des manifestations qu'elle propose.

Nous en appelons donc à l'ensemble des Gauriacaises et Gauriacais pour nous apporter de nouvelles idées, de nouveaux programmes pour les saisons à venir.

Il est vrai que nous avons dans le même temps un souci de locaux. Nous comptons énormément sur la nouvelle salle d'activité de Gauriac, dont le chantier ne va pas tarder à débuter.

D'ores et déjà le comité des fêtes prévoit différentes manifestations pour clôturer le premier semestre avec :

- **dimanche 29 avril : Marathon de belote**
- **samedi 12 mai : Soirée moules/frites**
- **29, 30 juin et 01 juillet : Fête locale**

Toutes ces manifestations sont annoncées au travers de la presse, par affichage chez les commerçants du village, au travers de la presse communale, par distribution dans les boîtes aux lettres. Pour une grande partie des manifestations une inscription au préalable est nécessaire, même si nous sommes conscients de la contrainte que cela occasionne. Nous sommes dans l'obligation de procéder ainsi pour des raisons d'organisations.

Vous trouverez ci-dessous un bulletin réponse, qui vous permettra de nous faire partager toutes vos suggestions sur les manifestations à venir ou en cours. Vous pouvez également nous indiquer votre souhait d'intégrer notre

équipe avec plus ou moins d'implication à hauteur des disponibilités de chacun.

Nous comptons sur votre contribution,

***C'est avec l'ensemble des gauriacais
que voulons construire
l'animation de notre village.***

BULLETIN REPONSE

Nom : Prénom : Téléphone :

Suggestions, propositions d'animation :

**À envoyer ou à déposer au comité des fêtes - Mairie de Gauriac - 33710 GAURIAC
Renseignements au 05 57 64 99 37**

Dimanche 22 avril 2007 de 10h00 à 18h00
35^e Journée verte de Gauriac

**Avec la présence de Raymond le jardinier
 de France Bleu Gironde**
Organisée par Culture et Loisirs
Entrée gratuite – Restauration rapide
Troque plantes – Vide greniers – expo vente



Une journée idéale pour toutes celles et tous ceux qui adorent les plantes.

Dès 10h00 **Raymond le Jardinier** sera sur l'espace vert à votre entière disposition jusqu'à midi. Vous l'entendez régulièrement sur Radio France Bleu (Fréquence 100.1). Un véritable médecin des plantes de toutes espèces, même les plus rares.

Alors n'hésitez pas pour venir le rencontrer et si besoin lui porter un échantillon de la plante qui vous pose des problèmes, parfois même à la limite d'une fin de vie. Si elle est exceptionnelle, quel dommage de se priver de la sauver en suivant les précieux conseils d'un jardinier toujours disponible pour donner un avis clair et précis. Ses recommandations ont déjà, fait leurs preuves. Il suffit

d'écouter son émission à la radio pour se rendre compte à quel point il est sollicité et remercié pour la réussite des traitements naturels préconisés.

Les citronniers ou les oliviers capricieux à la sortie de l'hiver, les larves qui se nourrissent de votre saule préféré, les pucerons venus envahir vos arbres fruitiers, le jaunissement des feuilles de vos lauriers, les taupes et la mousse qui détruisent votre gazon, les bambous intrus qui débordent sur votre chemin ou plus fâcheux chez votre voisin, les thuyas dont le feuillage rouille et meurt au fil des ans, sont autant d'obstacles pour les « jardiniers du dimanche » que nous sommes.

Cette journée de printemps c'est aussi un moment privilégié pour troquer des plantes. Vous avez par exemple du thym ou bien des iris qui

se multiplient à ne pas savoir quoi en faire. Pensez que comme vous, d'autres sont dans la même situation.

Et puis, comme chaque année, les pépiniéristes seront là pour vous proposer des sujets d'ornement ou bien des arbres fruitiers que vous pourrez planter juste avant l'été.

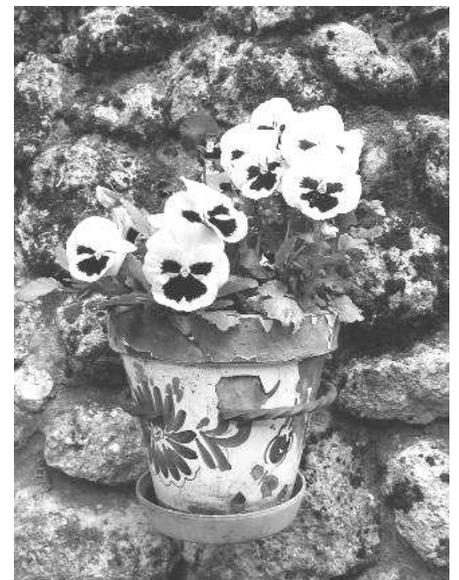
Jour des plantes à GAURIAC, mais aussi journée des produits parfois exceptionnels qui y sont intimement liés, comme les confitures, le vin, etc.

Le vide grenier étalera ses trésors. Sachons que petit ou grand, il demeure toujours le lieu où chacun peut découvrir l'objet, le sujet, l'outil, l'ustensile, le livre longtemps recherché. Encore fallait-il venir fouiner !

Avant ou après le bureau de vote, quelle chance de pouvoir s'offrir un petit moment de plaisir sur cet espace de verdure merveilleusement verdoyant.

À midi le verre de l'amitié sera offert par la municipalité.

**L'équipe de
 Culture et Loisirs
 vous dit donc à
 bientôt !**



Les petites phrases qui ont fait l'histoire de France

Proposé par Bernard CHERY

« Louis XII, dit le Père du Peuple »

Ce fut notre bon roi Louis le douzième du nom, écrit Pasquier, qui pour ses bons et doux comportements fut, après son décès, honoré du bel éloge du « Père du Peuple ». Il se trompait tout juste d'époque car c'est de son vivant que ce beau titre lui fut décerné.

Louis XII était l'idole de la bourgeoisie : il avait pour elle des égards et savait, qu'en revanche, il pourrait compter sur elle. En 1506 il eut à régler la question politique du mariage de sa fille Claude avec le prince qui serait un jour François 1^{er}. Jugeant plus sage de se faire imposer ses propres résolutions par les États Généraux qui, depuis longtemps, n'avaient pas été appelés à s'occuper des affaires publiques, il invita les députations des cours de justice, des corps de ville et autres corporations à venir exposer leurs vœux. La noblesse et le haut clergé ne figuraient à ce congrès du Tiers État que comme ornements du trône. Ils ne votèrent pas. L'assemblée solennelle eut lieu le 14 mai 1506 dans la grande salle du château de Plessis-lès-Tours. Thomas Brirot, député de Paris, prit la parole au nom des États. Il énuméra les bienfaits et les nobles actions du roi : la réduction des tailles au trois-quarts, la répression des désordres des gens de guerre, la réforme de la justice et décerna au roi le titre de Père du Peuple. Puis, mettant un genou à terre, il lui dit : « Sire, nous sommes venus ici sous votre bon plaisir, pour vous faire une requête tendant au bien général de votre royaume, à savoir qu'il vous plaira de donner votre fille unique à Monsieur François, ici présent. » Le roi pleura en s'entendant appeler à ce doux et saint nom de Père du Peuple. Et toute l'assistance partagea son attendrissement.

D'après *Petites ignorances historiques et littéraires*

Société
protectrice des animaux

Devenez délégué enquêteur

Chaque jour la SPA reçoit de nombreux courriers et appels téléphoniques pour signaler des animaux maltraités ou vivant dans de mauvaises conditions.

N'ayant pas la possibilité de rémunérer des inspecteurs sur tout le territoire, les enquêtes sont confiées à des délégués enquêteurs bénévoles. Malheureusement, ceux-ci sont en nombre insuffisant et toutes les enquêtes ne peuvent pas être effectuées faute de délégués sur certains secteurs.

Si les mauvais traitements envers les animaux vous révoltent, si vous avez du temps à consacrer aux animaux, si vous avez le sens de la diplomatie, contactez la SPA / Service délégués - 39 bd Berthier 75847 PARIS Cedex 17 ou consultez son site : www.spa.asso.fr

La chronique

de Cascaillou

Nettoyage de printemps

Les personnes possédant une cheminée avec foyer fermé ou insert constatent souvent que la fumée noircit la pierre soit par les bouches ou sorties d'air de la hotte soit sur le linteau.

Cela est dû au fait que lorsqu'on « charge » le foyer on ne prend pas les précautions nécessaires ; ouvrir le tirage à fond, débloquer la porte, ouvrir celle-ci lentement afin d'éviter l'appel d'air qu'elle provoque et amène la fumée à l'extérieur du

foyer qui ainsi libérée lèche le linteau ou la poutre.

Ces traces inesthétiques peuvent s'enlever sur la pierre à condition de le faire régulièrement, ne pas attendre un encrassement prononcé. Se munir de papier de verre coincé dans une cale prévue à cet effet. Prévoir de l'huile de coude et frotter de préférence dans le sens horizontal, si la pierre présente un grain assez fin ou très fin.

On aura tendance à employer des acides et attendre leur action pour seulement rincer à l'eau, c'est moins contraignant. L'eau de javel n'est pas recommandée ainsi que

l'acide chlorhydrique c'est même interdit. Ils décrasseront efficacement la pierre, vous aurez tendance à laver après avoir attendu que l'acide ait fait son effet, mais le lavage de la pierre accentuera sa dégradation, « l'acide mange le calcaire » se désolidarisant du ciment (sable et ou argile) de la pierre. Elle finira par saupoudrer, des grains tomberont au moindre frottement.

Donc le papier de verre (grain de 80 à 220) sera plus adéquat avec le résultat attendu. On peut se servir d'une ponceuse vibrante ou d'une ponceuse avec disques circulaires. La ponceuse à bande est déconseillée elle accentuerait les défauts de planéité éventuelle. N'oubliez pas de passer l'aspirateur sur la pierre après ce travail poussiéreux.

Bon nettoyage

Le coin

de René AVARGUES

Réflexions

Voisinage !

De la fenêtre de mon bureau je regarde les hautes tours argentées de l'huilerie (la distillerie N.D.L.R.) voisine et me voilà... tout proche d'Henri III qui, reprenant un vieux texte promulgué par Philippe le Bel en 1300 et amélioré par Charles IX en 1567, tentait d'éloigner du Palais du Louvre les huileries.

Ma gentille maison n'est tout de même pas le Louvre et les huileries de Gauriac (sur la commune de Villeneuve N.D.L.R.) sont irréprochables.

Le grand-duc du Mugron

En rentrant, à la nuit tombante, d'une promenade avec mon chat, j'ai retrouvé un vieil ami : le grand-duc. En voilà un qui n'affiche pas ses titres de noblesse ! Il est trop discret et se montre peu. Ce grand-duc du Mugron a pourtant une bonne taille, presque un mètre soixante... Il vit très discrètement là et, chasseur nocturne, peu de gauriacais le connaissent. Perché, totalement immobile, sur une branche basse, il surveille le sol ; à l'écoute du moindre bruit il guette des proies bien furtives.

J'aime le silence de son vol et le mystère dont il s'entoure ... Au revoir, ami Hibou !

Vieillir en souriant

Il y a quelques mois j'ai eu la joie de fêter en famille mes 87 ans. J'y pense un peu trop souvent car, depuis le coin de la rue, la boîte pour le courrier est bien plus loin qu'avant et pour venir au centre bourg il me semble qu'on a rajouté une montée que je n'avais pas remarquée... Et les marches d'escalier ! Pourquoi les fait-on plus hautes qu'autrefois ? Surtout celles de la mairie. Et les journaux ! Avez-vous remarqué que les caractères qu'ils utilisent sont de plus en plus petits.

Les jeunes gauriacais eux-mêmes ont changé. Ils sont aujourd'hui bien plus jeunes que quand j'avais leur âge. Et les gens de mon âge, je les trouve toujours plus vieux que moi.

J'ai pensé vous écrire tout cela ce matin car, en faisant ma toilette, j'ai encore découvert qu'on ne fait plus d'aussi bons miroirs qu'il y a soixante ans.

Amis lecteurs souriez et ne vous moquez jamais des propos d'un ancien. Ses écrits, ses propos, ses conseils c'est comme le soleil d'hiver, ils réchauffent parfois mais ils éclairent toujours.

Enquête : « Heurette »... « Lurette »

T'en souviens-tu ? Il y a 'belle lurette' de cela !

Pourquoi le 'h' a-t-il laissé la place à 'l' ?

Pourquoi 'heure' est devenue lurette ?

J'ai posé la question à quelques curieux, plus ou moins spécialistes de notre vocabulaire usuel, sans obtenir de réponse satisfaisante.

Pouvez-vous m'informer ? Merci.

Le Jeu

Casse-tête numérique

Chaque chiffre de 1 à 9 n'apparaît qu'une fois dans les nombres qui sont additionnés ci-dessous. Je n'en utilise que deux : le 4 et le 9. À vous de placer les 7 autres dans les cases de façon que l'addition donne au total 1 071.

Ne vous pressez pas.

Prenez votre temps.

Solution en page 20.

			4	
+				
+				9
=	1	0	7	1

Sourires

Bonnes manières

Une sauterelle et un mille-pattes étaient invités chez Dame Fourmi. Arrive d'abord la sauterelle... et sauterelle et fourmi attendent plus d'une heure.

Le mille-pattes finit par arriver, tout essoufflé

— Mais qu'est ce que tu faisais ?

— J'ai vu en arrivant votre écriteau sur la porte 'Essuyez vos pieds S.V.P.' c'est tout.

Histoire vraie

J'ai un ami professeur de judo.

Au cours d'une leçon particulière à une charmante élève il dit :

— Je vais vous apprendre quelques prises interdites.

La jeune fille sourit, semble hésiter.

— D'accord mais promettez-moi d'abord de m'épouser ensuite...

Recette d'ici...

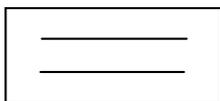
Les Croquignoles

Pour 60 gâteaux environ : 250 g de farine, 1 pincée de sel, 100 g de sucre en poudre, ½ paquet de levure de à faire fondre avec un peu d'eau, 2 paquets de sucre vanillé, 3 œufs.

Mélanger tous les ingrédients à l'aide d'une cuillère en bois.

Si la pâte n'est pas assez épaisse, rajouter un peu de farine jusqu'à obtenir une pâte que l'on pourra étendre avec un rouleau à pâtisserie (consistance pâte à tarte).

Prendre un premier morceau de pâte en laissant le reste à côté. L'étendre et couper des rectangles de 4cm sur 10 cm environ, puis faire deux fentes sur chaque morceau. Utiliser ainsi toute la pâte.



Faire chauffer l'huile dans la friteuse (d'arachide car elle résiste mieux aux fortes températures). Lorsqu'elle est chaude prendre chaque rectangle de pâte, croiser les branches et les plonger dans l'huile bien chaude. Les retourner et faire cuire de l'autre côté, les égoutter et les mettre dans un plat.

Bon appétit.

Madame Raymond POUGET
de Camp-Haut

Un truc

Proposé par Jeannine POUILHE

La poubelle sans odeurs

Pour éliminer les mauvaises odeurs émanant de la poubelle, lors du changement du sac plastique, il faut mettre au fond une feuille de journal pliée en quatre, l'encre d'imprimerie absorbant les odeurs. Un bon moyen de recycler vos vieux journaux.

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Avril 2007

- Dimanche 15 - 53^e circuit cycliste des vins du blayais - Passage à Gauriac (D 669 E1) de Roque de Thau à Vitescale vers 15h30.
- Samedi 21 - Challenge International du vin - Bourg sur Gironde
- Dimanche 22 - Journée verte de printemps (Culture et Loisirs) p. 19.
- Dimanche 22 - Élection présidentielle : premier tour
- Samedi 28 - Concours de belote - 14h30 au préfabriqué - (Comité des fêtes Section belote)
- Dimanche 29 - Marathon de belote (Comité des fêtes)
- Dimanche 29 - Journée nationale de la Déportation

Mai 2007

- Dimanche 6 - Élection présidentielle : second tour
- Mardi 8 - Cérémonie au Monument aux morts à 11h30 voir p. 7
- Samedi 12 - Concours de belote - 14h30 au préfabriqué - (Comité des fêtes Section belote)
- Samedi 12 - Repas moules-frites (Comité des fêtes) voir p. 18.
- Sam. 12 & D. 13 - Ball-trap (A.C.C.A), voir ci-dessous
- Sam. 12 & D13 - Portes ouvertes dans les châteaux des Côtes de Bourg
- Samedi 26 - Concours de belote - 14h30 au préfabriqué - (Comité des fêtes Section belote)

Juin 2007

- Samedi 2 - Concours de belote (Comité des fêtes Section belote)
- Dimanche 10 - Élections législatives : premier tour Infos
- Vendredi 15 - Kermesse des écoles à Gauriac
- Dimanche 17 - Élections législatives : second tour Infos
- V. 29 & Sam. 30 - Fête Locale (Comité des fêtes) voir p. 18
- Samedi 30 - Concours de belote FINALE (Comité des fêtes Section belote)

Juillet 2007

- Dimanche 1 - Fête Locale (Comité des fêtes) voir p. 18

A.C.C.A.

Repas des chasseurs

Comme l'année dernière, ce repas cuisiné par Mme FARPIER de Plassac a eu lieu le 11 mars dernier. Repas copieux et délicieux. Bonne ambiance musicale assurée par Thierry DARDIL-LAC.

Nous espérons que les participants ont été satisfaits de l'organisation du repas.

Nous remercions les serveurs et serveuses ainsi que les cuisinières et nous vous disons à l'année prochaine.

Le bureau de l'A.C.C.A.

12 et 13 mai ball-trap

Le samedi
Après-midi et nocturne

Le dimanche
Toute la journée.

Coupe des chasseurs ouverte à tous de 10h à 12h.



La commune libre de la Roque

Il y a maintenant 60 ans, à la fin des années 40 et au début des années 50 une bande de joyeux lurons animait la Commune libre de La Roque. Leurs festivités ont marqué les esprits de cette époque. Pourtant il n'en reste aujourd'hui que peu de traces, à tel point que les jeunes du village ou les nouveaux venus ignorent le plus souvent cet épisode particulièrement joyeux de la vie du village, au lendemain de la Libération. Si vous avez des témoignages sur la Commune libre de La Roque n'hésitez pas à les faire parvenir au journal qui se fera un plaisir de les publier.



▲ Les animateurs de la commune libre en 1949. De gauche à droite au premier rang : Jean LABADIE (le maire de la commune libre de la Roque), M. PONTET (le régisseur de l'île Surget), René COUTEAU, Roger BOUDEAU, M. CATHELINÉAU (maître nageur), Henri AMAR, Pierre LA-CROIX.



▲ 1949 - Le bureau de la commune libre de La Roque et quelques membres du bureau de l'Union Sportive Gauriacaise. Pas tristes les compères !

La chanson de la commune libre

Sur l'air du *Boléro d'Amour*, voici le

BOLÉRO DU BORD DE L'EAU

I. REFRAIN

Ah ! quel coin paisible et doux
Nous possédons chez nous
Au bord de la Gironde.
Vous trouv'ez le Rigalet
Toujours ensoleillé
Aux pieds de ses rochers.
Venez, l'Rigalet vous appelle
Pour vous montrer, ses merveilles.
Si l'pays vous réjouit
Dit'le à vos amis Ils y viendront aussi.

II. REFRAIN

Vous trouv'ez au Rigalet
D'la cuisine renommée
À l'hôtel des Palmiers
Si vous êtes un malabare
Pour une partie d'billard
D'mandez l'Rigalet bar.
Mais vous serez vit' épris
Par d'la bonn'charcuterie
Que nous fait M'ssieur Labadie
Si chic et si gentil
C'est l'maire d'notre pays.

COUPLÉ

Beaucoup d'gens s'déplacent
Ils y viennent en masse
Au Rigalet
Faites donc comme eux
Venez-y nombreux
Vous en serez satisfaits.

CODA

Venez au Rigalet
Vous serez tous charmés
De notre bonne entente
Dit'le à vos amis
Ils y viendront aussi
En attendant, merci.